

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

### AMENDEMENT

N ° CL191

présenté par

M. Gosselin, M. Sermier, M. Perrut, M. Bouley, M. Door, M. Dive, M. Reynès et  
M. Schellenberger

-----

### ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.